



NON CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE SPORTIVE POUR LA LICENCE FSGT POUR LES MAJEUR.ES SAISON 2023-2024 OU ANNÉE 2024 Auprès de la section Yoga de l'ESV

Concernant la FSGT, pour la saison 2023-2024, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf pour les disciplines sportives à contraintes particulières*.

Votre club vous a remis les deux formulaires suivants :

- Le **questionnaire de santé** (Cerfa n°15699*01) que vous devez renseigner et conserver ;
- La présente **attestation** que vous devez signer et remettre à votre club qui la conservera.

Si vous avez répondu « NON » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :

- Vous devez **obligatoirement** renseigner, signer et remettre à votre club la présente attestation.

Si vous avez répondu « OUI » à au moins une rubrique du questionnaire de santé :

- Vous devez solliciter un **certificat médical auprès d'un-e médecin**

Ce certificat médical devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique du-des sports que vous souhaitez pratiquer avec votre club datant de moins de six (6) mois par rapport à la date de votre demande de licence FSGT auprès du club.

- Et vous devez **obligatoirement remettre le certificat médical à votre club qui le conservera.**

Par ailleurs, nous vous informons expressément que le questionnaire de santé que vous avez renseigné vous est **strictement personnel**. Vous n'avez pas à le remettre à votre club. Nous vous informons ainsi que les réponses apportées au questionnaire de santé par vos soins relèvent de **votre responsabilité exclusive**.

Disciplines sportives à contraintes particulières : Alpinisme, Plongée subaquatique, Spéléologie, sport de combat (boxe anglaise, kick boxing, savate, ...), sports comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (tir, ball-trap, biathlon, ...) sports comportant l'utilisation de véhicules, à l'exception du modélisme automobile radioguidé (sport-auto, karting et motocyclisme), sports aéronautiques à l'exception de l'aéromodélisme (voltige aérienne, vol à voile, vol libre, ...), Parachutisme, Rugby à XV, Rugby à XIII et Rugby à VII et Sports pratiqués en compétition.



ATTESTATION POUR LES MAJEURS.ES

(à renseigner, à signer et à remettre obligatoirement par l'adhérent.e au club)



Je soussigné-e (Nom et prénom du-de la licencié-e) :

N° de licence FSGT :

Adhérent-e du club :

Atteste sur l'honneur avoir reçu le questionnaire de santé, avoir pris connaissance des préconisations de la FSGT ci-dessus et avoir renseigné le **questionnaire de santé pour les sportifs majeurs (QS-SPORT Cerfa n°15669*01)** qui m'a été remis par mon club.

Et par la présente, j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et je reconnais expressément que les réponses apportées par mes soins relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à, le

Pour dire et valoir ce que de droit,

Signature du-de la licencié-e majeur-e :